

Affaire suivie par : **Julien MONOT** / SERVICE DE L'URBANISME

DIVISION DE PROPRIETE

Dossier n° : **DIV 2022 018**
Accordé le : **22/12/2022**

Arrêté municipal n°22/433/DBA du 22/12/2022

Autorisant la division de la parcelle n°82 en deux parcelles numérotés 202 et 203 du morcellement LAFLEUR HENRI de la section NONDOUE, commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/161/22 en date du 18 octobre 2022 ;

VU l'avis réputé favorable d'ENERCAL dans les délais impartis ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 157386-2022/2-REP/DAEM en date du 15 novembre 2022 ;

VU la demande de division de terrain présentée par :

Le Cabinet de géomètre expert Nathalie GARRIDO

Déposée le : 13 octobre 2022

Pour un terrain appartenant à : Madame Laétitia SAMINADIN